



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 057 bis

Publié le 27 février 2019

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modifiant l'arrêté portant désignation des membres de la section prospective au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France
Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 30 novembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord – Pas-de-Calais



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région
Hauts-de-France
Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plate-forme régionale
d'appui juridique

**Arrêté modifiant l'arrêté portant désignation des membres de la section prospective
au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4134-18 à R 4138-20 ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 février 2018 portant création d'une section prospective du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable du 14 mai 2018 du président du conseil régional des Hauts-de-France portant sur la liste des personnalités et organismes extérieurs devant siéger à la section prospective du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable du 15 mai 2018 du bureau du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu les désignations du président du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France en date du 17 mai 2018 ;

Vu la démission de Monsieur Patrick BERCHE au titre des personnalités ;

Vu l'avis favorable du bureau du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France lors de la séance du 5 février 2019 sur la nomination de Monsieur Frédéric BOIRON ;

Considérant l'avis favorable du 21 janvier 2019 du président du conseil régional des Hauts-de-France à la nomination de Monsieur Frédéric BOIRON ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La liste des personnalités à la section en charge de la prospective du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifiée :

- **Monsieur Frédéric BOIRON, directeur du centre hospitalier régional universitaire de Lille (en remplacement de Monsieur Patrick BERCHE, Directeur général de l'Institut Pasteur de Lille)**
- Le Général Thierry COQUEBLIN, Officier général de la zone de défense et de sécurité Nord et Gouverneur militaire de Lille
- Monsieur Philippe COURTIER, Directeur de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC)
- Monsieur Jean-Christophe FANOUILLET, Directeur régional de l'INSEE
- Monsieur Thierry STADLER, Premier vice-président du pôle Industries et agro-ressources

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **25 FEV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale pour les
affaires régionales,



Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R 421.-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 30 novembre 2017 portant nomination des membres
du conseil d'administration de l'établissement public foncier
du Nord-Pas-de-Calais**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 321-1 et suivants et R 321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 67.568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;

Vu le décret n° 90.1154 du 19 décembre 1990 modifié notamment par le décret n°2014-1736 du 29 décembre 2014, portant création de l'établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 94.582 du 12 juillet 1994 modifié relatif aux conseils et aux dirigeants des établissements publics et entreprises du secteur public ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2019 de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le II) de l'article 1er relatif à la nomination de 4 représentants de l'État est modifié comme suit :

II - 4 représentants de l'État

- un représentant désigné par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : (au titre du logement)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Laurent TAPADINHAS	Non désigné

Le reste sans changement.

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Lille, le

25 FEV. 2019


Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.